

2017

2018

CONVENTION MEDICALE
Ce qui change en

PNEUMOLOGIE

Secteur 1 / OPTAM / OPTAM-CO

France Métropolitaine

www.fmfpro.org



FMF

Fédération
des Médecins
de France

Chères amies, chers amis pneumologues,

Voici des explications concernant les revalorisations pour les médecins à honoraires opposables, secteur 1 et de secteur à honoraires différents adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée tels que définis aux articles 40 et suivants (OPTAM et OPTAM CO). De nouvelles majorations sont créées pour quelques pathologies avec apparition des consultations complexes et très complexes. Ceci va bientôt s'appliquer, par étapes.

Elles sont complexes, et nous allons tenter de vous les expliciter.

1er Juillet 2017

ACTE	CODE	COTATION	TARIF
Revalorisation de la Majoration de Coordination Spécialiste	MCS = 5€	CS + MPC(2€) + MCS	30,00 €

1er Octobre 2017

ACTE	CODE	COTATION	TARIF
Revalorisation Avis Ponctuel de Consultant déconnecté du C	APC (ex C2)	Majorée de 2,00 €	48,00 €

1er Novembre 2017

• Création de Consultations Complexes

Majoration de 16€ à ajouter à l'acte (ex CS+MPC+MCS+MSF ou MCL= 46 €)

Code dossier différent du code de facturation afin de préserver le secret médical

ACTE	CODE DOSSIER	CODE de FACTURATION	TARIF de la Majoration
Consultation spécifique d'un patient pour la prise en charge par un pneumologue d'un asthme déstabilisé (1 fois/ an sauf si asthme déstabilisé)	MCA Majoration Consultation Asthme	MSF	16,00 €
Première consultation spécifique de prise en charge d'une tuberculose réalisée par un pneumologue	MPT Majoration Prise en charge d'une Tuberculose	MCL	16,00 €
Première consultation spécifique pour initier un traitement complexe en cas de fibrose pulmonaire ou de mycose pulmonaire par un pneumologue	MMF Majoration prise en charge Mycose ou Fibrose pulmonaire	MCL	16,00 €

• Création de Consultations Très Complexes

Majoration de 30€ à ajouter à l'acte (ex CS+MPC+MCS+MTX= 60 €)

Code dossier différent du code de facturation afin de préserver le secret médical

ACTE	CODE DOSSIER	CODE de FACTURATION	TARIF de la Majoration
Consultation initiale d'information du patient et de mise en place d'une stratégie thérapeutique pour les patients atteints de cancer	MIS Majoration Information initiale et mise en place Stratégie thérapeutique	MTX	30,00 €

1er Janvier 2018

ACTE	CODE	COTATION	TARIF
Majoration de prise en charge dans les 48 h par le spécialiste à la demande du médecin traitant. (S'ajoute à l'acte)	MCU = 15€	CS + MPC + MCS + MCU	45,00 €
		APC (ex C2) + MCU	63,00 €

1er Juin 2018

ACTE	CODE	COTATION	TARIF
2nde Revalorisation Avis Ponctuel de Consultant	APC (ex C2)	à nouveau majorée de 2 €, d'où	50,00 €
		APC + MCU	65,00 €